

MAMMIFÈRES

Écureuil de Pallas

Callosciurus erythraeus

Pallas eekhoorn * Pallas squirrel * Pallas-Schönhörnchen
Synonyme: Écureuil à ventre rouge

Origine

Asie du Sud

Voies d'introduction

Échappé de captivité.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était détenue occasionnellement comme animal de compagnie chez des particuliers.

Distribution en Belgique

Absent (éradiqué en Flandre mais observations isolées dans le nord de la Campine).

Habitats en Belgique

Parcs, jardins, vergers et forêts feuillues.

Nuisances

Menace potentielle pour l'écureuil roux. Dégâts économiques aux arbres et aux plantations. Porteur de pathogènes transmissibles à l'homme et aux animaux.



Caractéristiques

- Taille: tête et corps: 20-26 cm; queue: 16-20 cm; poids: 210-435 g
- Pelage: couleur variable, ventre rouge-orangé (avec ou sans rayures) et dos brun-olive; pattes grises; queue légèrement annelée et parfois grise au bout
- Pas de pinceaux sur les oreilles

Espèces ressemblantes

Cette espèce peut être confondue avec d'autres espèces du même genre, qui sont aussi commercialisées, telles que *C. carolinensis*, *C. caniceps*, *C. pygerythrus*, *C. prevostii*, *C. finlaysonii*, *Sundasciurus hippurus*, *Heliosciurus rufobrachium* et également d'autres espèces telles que *Sciurus lis* and *Sciurus niger*. L'espèce peut également être confondue avec l'écureuil indigène: l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33359>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne. En Belgique, des individus pourraient être détenus dans les zoos sous certaines conditions.